



RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Office régie de l'énergie du Canada
517, Dixième Avenue S.-O.,
Calgary, AB Canada T2R 0A8
Courriel : proposals.propositions@cer-rec.gc.ca

MODIFICATION DE L'INVITATION pour SOUMISSIONS

Commentaires

Document n'est pas contient des exigences
Relatives à la sécurité

Proposition à : Régie de l'énergie du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'invitation
demeurent les mêmes.

Sujet		
Atelier sur la planification de la retraite		
N° de l'invitation	N° modif.	Date
84084-21-0020	001	09 décembre 2021
L'invitation prend fin		Fuseau horaire
à	02:00 PM – 14h00	Heure des Rocheuses
le	17 décembre 2021	
F.A.B.		
Usine: <input type="checkbox"/>	Destination: <input checked="" type="checkbox"/>	Autre: <input type="checkbox"/>
Adresser toute demande de renseignements à :		
Carol Hambleton		
Code regional et N° de téléphone	N° de télécopieur / courriel	
	Carol.Hambleton@cer-rec.gc.ca	
Destination – des biens, services et construction		

Instructions : Voir aux présentes

Livraison exigée	Livraison proposée
Voir aux présentes	
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
N° de téléphone	
courriel	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



La présente modification 001 vise à répondre aux questions posées par les soumissionnaires potentiels pour la demande de soumissions # 84084-21-0020 comme suit :

Traduit de l'anglais.

Question #1

J'ai une question concernant les critères techniques liés aux points – R1.4 dont la partie indique :

« Les soumissionnaires doivent clairement démontrer que le « Soumissionnaire et/ou les ressources du soumissionnaire ont fourni jusqu'à un maximum de trois (3) préretraite séance avec un combinaison de virtuel et en personne.

Est-ce que la référence à « ... avec un combinaison de virtuel et en personne ». signifie que chacune des 3 sessions requises consiste en un combinaison de sessions virtuelles et en personne ? Ou cela signifie-t-il que la ressource de livraison a livré des sessions entièrement virtuelles ainsi que des sessions entièrement en personne ?

Répondre #1

R1.4 est spécifiquement pour les sessions virtuelles.

Les deux (2) critères suivants sont distincts de R1.4.

R1.5 est spécifiquement pour les sessions en personne.

R1.6 Les critères cotés par points demandent au soumissionnaire de démontrer qu'il ou son entreprise a fourni un maximum de trois (3) séances qui étaient une combinaison de séances virtuelles et en personne.

Question #2

Afin de donner aux fonctionnaires la formation préretraite la plus développée et la plus adéquate, nous couvrons généralement non seulement le régime de retraite (présenté par un formateur certifié PSSA), mais des sujets très importants tels que les finances personnelles, la planification successorale, la santé et la nutrition et les Aspects psychologiques très importantes de la retraite.

Ce n'est pas clair pour moi dans l'objectif de l'énoncé de travail si vous attendez juste quelques informations sur le PSSP et ses avantages comme indiqué, ou une formation complète (Dans les tâches (4.6), vous parlez de finances et de stimulation psycho-intellectuelle) ? Pouvez-vous nous donner plus de détails, car bien sûr cela a un impact important sur l'offre et sur la durée de la formation.



Répondre #2

La REC recherche uniquement des sessions de formation portant principalement sur le régime de retraite du PSSP et toutes les autres finances personnelles qui pourraient ne pas être identifiées dans le régime de retraite du PSSP. Aucune exigence pour les sujets supplémentaires identifiés dans la question ci-dessus.

Question# 3

Dans la Base de paiement, vous demandez un prix ferme par participant, mais il ne semble pas y avoir de nombre minimum de participants garanti.

Comment le fournisseur peut-il couvrir ses frais s'il n'y a qu'un seul participant par exemple ?

Répondre #3

Le nombre de candidats sera déterminé avant la soumission d'AT. S'il y a moins de 20 candidats, la session sera identifiée comme une session virtuelle. Tout ce qui dépasse 20, l'AT sera identifié s'il s'agit d'un événement en personne, virtuel ou d'une combinaison de virtuel et en personne.

Question# 4

Dans l'annexe « F » vous parlez d'un taux horaire fixe tout compris (en \$ CAN) pour chacune des catégories de ressources identifiées....Comment la tarification est-elle établie ? Un prix ferme par participant ou un tarif horaire ? Pouvez-vous clarifier s'il vous plaît ?

Répondre #4

Les prix à l'annexe « F » doivent indiquer le prix ferme par participant.

Question# 5

En ce qui concerne la longueur, il semble y avoir une différence entre la version française et la version anglaise de la sollicitation car il n'y a aucune indication de longueur dans la version française : *La Régie est à la recherche d'un formateur principal bilingue pour offrir au moins deux (2) ateliers de planification de la retraite virtuels ou en personne au cours de l'année (un au printemps et un à l'automne) à une trentaine d'employés de la Régie, accompagnés ou non de leur conjoint, afin de les aider à bien préparer leur retraite.*

Ma compréhension de la version anglaise est une formation de deux jours effectuée une fois au printemps et une fois à l'automne.

Pouvez-vous confirmer car rien n'est dit en français?

Répondre #5

La session en français ou les sessions bilingues seront également des sessions de formation de deux (2) jours.

Tous les autres termes et conditions restent les mêmes.